



Suspension de cours dans l'attente d'un communiqué

Europlasma a demandé à Euronext Paris de procéder à la suspension de la cotation de son titre (FR0000044810-ALEUP) à partir de ce jour 9H00.

Cette suspension intervient dans la perspective d'une communication au marché relative à la procédure de redressement judiciaire ouverte depuis le 25 janvier 2019 par le Tribunal de commerce de Mont de Marsan au bénéfice du Groupe Europlasma et de ses filiales Inertam, CHO Power, CHOPEX, CHO Morcenx et CHO Tiper ([cf communiqué du 25/01/2019](#)).

A propos d'EUROPLASMA

Au cœur des problématiques environnementales, EUROPLASMA conçoit et développe des solutions plasma innovantes destinées à la production d'énergies renouvelables et à la valorisation des déchets dangereux ainsi qu'à des applications sur-mesure pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0000044810-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations: www.europlasma.com.

Contact actionnaires

Anne BORDERES – Chargée de communication

Tel: + 33 (0) 556 497 000

contactbourse@europlasma.com